

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

No. 046

SECRET/HS/18/Rev.1

24 avril 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

---

### SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

#### Communication de documentation

#### Liste XXI - Indonésie

#### Révision

La Mission permanente de l'Indonésie a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 11 avril 1990.

Me référant au document du GATT qui porte la cote SECRET/HS/18/Add.1 en date du 4 juillet 1989 concernant la communication de la documentation SH relative à la Liste XXI - Indonésie, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la nouvelle version de la documentation révisée<sup>1</sup> en vue de sa distribution aux parties contractantes intéressées.

Conformément aux dispositions pertinentes de l'article XXVIII, l'Indonésie avait procédé à des consultations bilatérales avec plusieurs parties contractantes intéressées en octobre 1989. Pour réviser la documentation susmentionnée, le gouvernement indonésien a pris dûment en considération les observations et questions formulées lors des consultations par les parties contractantes concernées.

La nouvelle version de la documentation comprend ce qui suit:

Annexe II - Projet de Liste XXI - Indonésie.

Il convient de noter, dans cette annexe, que les renseignements figurant dans la colonne 4 doivent être transférés dans la colonne 6. Cette correction sera apportée lorsque la version finale de la documentation sera établie.

Annexe III - Renvois de la Liste actuelle au projet de Liste XXI - Indonésie.

Annexe IV - Renvois du projet de Liste XXI - Indonésie à la Liste actuelle.

Reconnaissant qu'il est possible que certaines positions intéressant d'autres parties contractantes appellent encore des éclaircissements, l'Indonésie est prête à engager des consultations avec les parties contractantes concernées afin de parachever les améliorations de la documentation.

---

<sup>1</sup> Documentation en anglais seulement.